

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 8 octobre 2021

Présidence de Monsieur ROBIN Franck

Quorum : 15

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE

Décision

page

**Numéro
d'acte**

Pièces jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis

Vote

Extrait

Motion

désignation

N°

I- Fonctionnement :

- | | | | |
|--|---------|---|---------|
| - Règlement intérieur du CA | Vote | 3 | 19 |
| - Installation commissions / instances | Vote | 4 | 20 à 22 |
| - Permanences des petites vacances | Extrait | 6 | |

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- | | | | |
|--------------------------------------|---------|----|----|
| - Rentrée 2021-2022 | Extrait | 6 | |
| - Rapport fonctionnement pédagogique | Vote | 7 | 23 |
| - Missions particulières | Avis | 8 | 24 |
| - Epreuve orale du D.N.B. | Vote | 10 | 25 |

III- Affaires financières :

- | | | | |
|-----------------------------------|---------|----|---------|
| - Sorties et séjours pédagogiques | Vote | 12 | 26 à 30 |
| - Contrats et conventions | Vote | 14 | 31 à 35 |
| - Tarifs 2022 | Vote | 16 | 36 |
| - Charges communes 2022, | Vote | 16 | 37 |
| - Fonds sociaux, | Extrait | 17 | |
| - D.B.M. | Extrait | 17 | |

IV- Questions diverses

- | | | | |
|-----------------------|---------|----|--|
| - Questions F.C.P.E. | Extrait | 17 | |
| - Service civique | Extrait | 19 | |
| - Journée pédagogique | Extrait | 19 | |
| - Radon | Extrait | 20 | |
| - Prochaine réunion | Extrait | 20 | |

Signatures

Le Président de séance,
Franck ROBIN

La Secrétaire de séance,
Nadia PERRIN



Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 19 octobre 2021

| Qualité | Titulaires | | | Suppléants | | | | | |
|--------------------------------------|--|----------------------|----|------------|------------|--------------------|---|---|---|
| | Nom-Prénom | P | A | E | Nom-Prénom | P | A | E | |
| Administration | Chef d'établissement | ROBIN Franck | X | | | | | | |
| | Adjoint | BUIL Samuel | X | | | | | | |
| | Gestionnaire | DELISLE Magalie | X | | | | | | |
| | CPE | KERZULEC Fabienne | X | | | | | | |
| Elus locaux | Collectivité de rattachement | HERMOUET Mireille | | X | X | | | | |
| | Collectivité de rattachement | LEBOEUF Alain | | X | X | | | | |
| | Groupement de commune | ADELEE Serge | X | | | | | | |
| | Commune siège | | | | | | | | |
| Personnalité qualifiée | | LEMOINE Aurélie | X | | | | | | |
| S/Total | | | 6 | 2 | 2 | | 0 | 0 | 0 |
| Personnels de l'établissement | Personnels d'enseignement | GUILLOTEAU Fabien | | X | X | ROGGY P-Vincent | X | | |
| | | RAUTUREAU Christine | X | | | | | | |
| | | YVIS Morgane | X | | | | | | |
| | | BORDIN Lucile | X | | | | | | |
| | | LIEURADE Sophie | X | | | | | | |
| | | FRANCOIS Laetitia | | X | X | RAIMOND J-Charles | X | | |
| | Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante | COTTIN Morgane | | X | X | | | | |
| | | PANIER Nicolas | X | | | | | | |
| | | GRONDIN Mélanie | X | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| S/Total | | | 6 | 3 | 3 | | 2 | 0 | 0 |
| Parents d'élèves et élèves | Elus parents d'élèves | PERRIN Nadia | X | | | | | | |
| | | BERTIN Mariannick | X | | | | | | |
| | | GUILLARD Pascale | X | | | | | | |
| | | GEFARD Morgane | X | | | | | | |
| | | DOUART Morgane | X | | | | | | |
| | | RAVIER Coralie | | | | BUSSIONNIERE Chloé | X | | |
| | | DE ALMEIDA Christine | X | | | | | | |
| | Elèves | NAULLEAU Enola | X | | | | | | |
| | | LOUVEAU Jules | X | | | | | | |
| | | FERNANDES Cléa | X | | | | | | |
| S/Total | | | 9 | 0 | 0 | | 1 | 0 | 0 |
| Total | | | 21 | 5 | 5 | | 3 | 0 | 0 |

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

24 membres présents à 18 h 05, le président ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par une représentante des Parents, Madame PERRIN.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 5, séance du lundi 5 juillet 2021.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose ensuite au vote l'ordre du jour modifié :

I- Fonctionnement :

- Règlement intérieur du conseil d'administration,
- Installation des commissions et instances,
- Permanences des petites vacances.

II- Affaires pédagogiques et éducatives :

- Rentrée 2021-2022,
- Rapport annuel de fonctionnement pédagogique,
- Missions particulières,
- Epreuve orale du D.N.B.

III- Affaires financières :

- Sorties et séjours pédagogiques,
- Contrats et conventions,
- Tarifs 2022,
- Charges communes 2022,
- Fonds sociaux,
- D.B.M.

IV- Questions diverses

- **Questions F.C.P.E.**
- **Service civique**
- **Journée pédagogique**
- **Radon**
- **Prochaine réunion**

L'ordre du jour du mardi 19 octobre 2021, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

I- Fonctionnement

➤ ***Règlement intérieur du conseil d'administration.***

Monsieur le Principal présente le règlement intérieur du Conseil d'Administration à l'ensemble des membres. Il précise qu'en vertu de l'article R421-22 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit se prononcer, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer.

Le Principal indique que suite à une concertation en interne, il n'est pas envisagé de demander la création de la commission permanente ; et, il sollicite l'avis des représentants des parents et des élèves sur la question.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

Après échanges avec les différents membres, il est convenu de ne pas créer de commission permanente.

Monsieur le Président propose au vote le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Installation des commissions et instances.*

• *Le Conseil de discipline*

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer, à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le Règlement Intérieur. Le conseil de discipline est obligatoirement saisi par le chef d'établissement lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique (*article R421-10 du code de l'éducation*).

| CONSEIL DE DISCIPLINE | | | |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------|
| Membres de droit | Chef d'établissement | M. ROBIN Franck | |
| | Chef d'établissement Adjoint | M. BUIL Samuel | |
| | Conseillère Principale d'Education | Mme KERZULEC Fabienne | |
| | Gestionnaire | Mme DELISLE Magalie | |
| Membres élus | Cinq représentants des personnels | Titulaires | Suppléants |
| | 1- Enseignement et éducation | Mme BORDIN Lucile | Mme RAUTUREAU Christine |
| | 2- Enseignement et éducation | M. GUILLOTEAU Fabien | Mme CHEVET Magalie |
| | 3- Enseignement et éducation | Mme LIEURADE Sophie | Mme COTTIN Morgane |
| | 4- Enseignement et éducation | M. ROGGY Paul-Vincent | Mme YVIS morgane |
| | 5- Personnel ATSS | Mme GRONDIN Mélanie | M. PANIER Nicolas |
| | Cinq représentants élus parents et élèves | | |
| | 1- Parent d'élèves | Mme DOUART Morgane | Mme PERRIN Nadia |
| | 2- Parent d'élèves | Mme GUILLARD Pascale | Mme BECAUD Coralie |
| | 3- Parent d'élèves | Mme DE ALMEDIA Christine | Mme OUVRARD Virginie |
| 4- Elève | Mme FERNANDES Cléa | Mme ROCHER Anna | |
| 5- Elève | M. LOUVEAU Jules | M. COIGNE Tim | |

Monsieur le Principal rappelle que si un titulaire est personnellement impliqué, il ne peut siéger et sera obligatoirement remplacé par son suppléant.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du conseil de discipline du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

• *La Commission Hygiène et Sécurité*

La commission Hygiène et Sécurité est chargée de faire toute proposition utile en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

| COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ | | | |
|--------------------------------|---|---|---|
| Membres de droit | Chef d'établissement Chef d'établissement Adjointe Gestionnaire Conseillère Principale d'Education Un représentant du Conseil Départemental Médecin de l'Education Nationale Infirmière | M. ROBIN Franck M. BUIL Samuel Mme DELISLE Magalie Mme KERZULEC Fabienne Mme HERMOUET Mireille Docteur QUATREBOEUF Nathalie Mme MUTSCHLER Thérèse | |
| | Trois représentants élus des personnels 1- Enseignement et éducation 2- Enseignement et éducation 3- Personnel ATSS | Titulaires Mme YVIS Morgane Mme FRANCOIS Laëtitia M. PANIER Nicolas | Suppléants M. RAIMOND Jean-Charles Mme RAUTUREAU Christine Mme GRONDIN Mélanie |
| Membres élus | Quatre représentants élus parents et élèves 1- Parent d'élèves 2- Parent d'élèves 3- Elève 4- Elève | M. MARTIN Julien Mme BUSSONNIERE Chloé Mme NAULLEAU Enola M. LOUVEAU Jules | |
| | | | Mme BECAUD Coralie Mme OUVRARD Virginie Mme DENIS Melya M. COIGNE Tim |

Monsieur le Principal précise que la prochaine réunion de la Commission Hygiène et Sécurité est prévue le mardi 16 novembre 2021 à 18 heures. Elle sera animée par Madame la Gestionnaire.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation de la commission hygiène et sécurité du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

• *Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.)*

Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté définit et conduit les actions d'éducation et de prévention dans les conduites à risques dans le domaine de la santé et de la citoyenneté ; ainsi que la lutte contre le harcèlement.

| COMITE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ | | | |
|---|---|--|--|
| Membres de droit | Chef d'établissement Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire Conseillère Principale d'Education Infirmière Assistante Sociale Un représentant du Conseil Départemental Un représentant de la commune siège | M. ROBIN Franck M. BUIL Samuel Mme DELISLE Magalie Mme KERZULEC Fabienne Mme MUTSCHLER Thérèse Mme COCARD Sylvie Mme HERMOUET Mireille Mme PONZO Marjorie | |
| | Quatre représentants élus des personnels 1- Enseignement et éducation 2- Enseignement et éducation 3- Personnel ATSS 4- Personnel ATSS | Titulaires M. ROGGY Paul-Vincent Mme CHEVET Magalie M. PANIER Nicolas Mme GRONDIN Mélanie | Suppléants Mme COTTIN Morgane Mme BORDIN Lucile |
| Membres élus | Quatre représentants élus parents et élèves 1- Parent d'élèves 2- Parent d'élèves 3- Elève 4- Elève | Mme GEFFARD Morgane Mme BUSSONNIERE Chloé Mme FERNANDES Cléa Mme NAULLEAU Enola | |
| | | | M. MARTIN Julien Mme ROCHER Anna Mme DENIS Melya |
| Autres membres | Les personnes ressources représentantes des partenaires institutionnels. Toute personne dont l'avis utile est nécessaire en fonction des sujets traités. | Mme CHEVET Magalie (référente sécurité routière) | |

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

Monsieur le Principal précise que ce comité sera animé par Monsieur le Principal-Adjoint.
Cette commission est ouverte aux autres parents d'élèves.

Le Président du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du C.E.S.C. du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Permanences des petites vacances.*

A chaque période de petites vacances scolaires, le collège Alexandre Soljenitsyne est fermé. Toutefois, des permanences de vacances sont assurées par Madame la Conseillère Principale d'Education, Monsieur le Principal-Adjoint, Madame l'Adjointe-Gestionnaire et Monsieur le Principal, notamment pour permettre aux personnels techniques d'intervenir et d'entretenir l'établissement hors de la présence des élèves.

Le Principal profite de cette occasion pour souligner le travail consciencieux et appliqué réalisé par l'équipe des agents qui permet de conserver un collège « comme neuf » ; remarque régulièrement prononcée par des personnes en visite dans l'établissement.

Les secrétariats restent ouverts sur ces périodes. Ces permanences permettent également aux anciens élèves de troisième de venir récupérer leurs diplômes lorsqu'ils n'ont pas pu se présenter lors de la remise officielle organisée par le collège. Cette dernière est prévue le 19 novembre 2021.

Durant les permanences, il est possible d'accueillir des élèves en inclusion.

Ainsi, le collège sera ouvert à chaque période de petites vacances scolaires :

- ✓ **Vacances de la Toussaint** : Lundi 25 et mardi 26 octobre 2021,
- ✓ **Vacances de Noël** : Lundi 20 et mardi 21 décembre 2021,
- ✓ **Vacances d'Hiver** : Lundi 7 et mardi 8 février 2022,
- ✓ **Vacances de Printemps** : Lundi 11 et mardi 12 avril 2022.

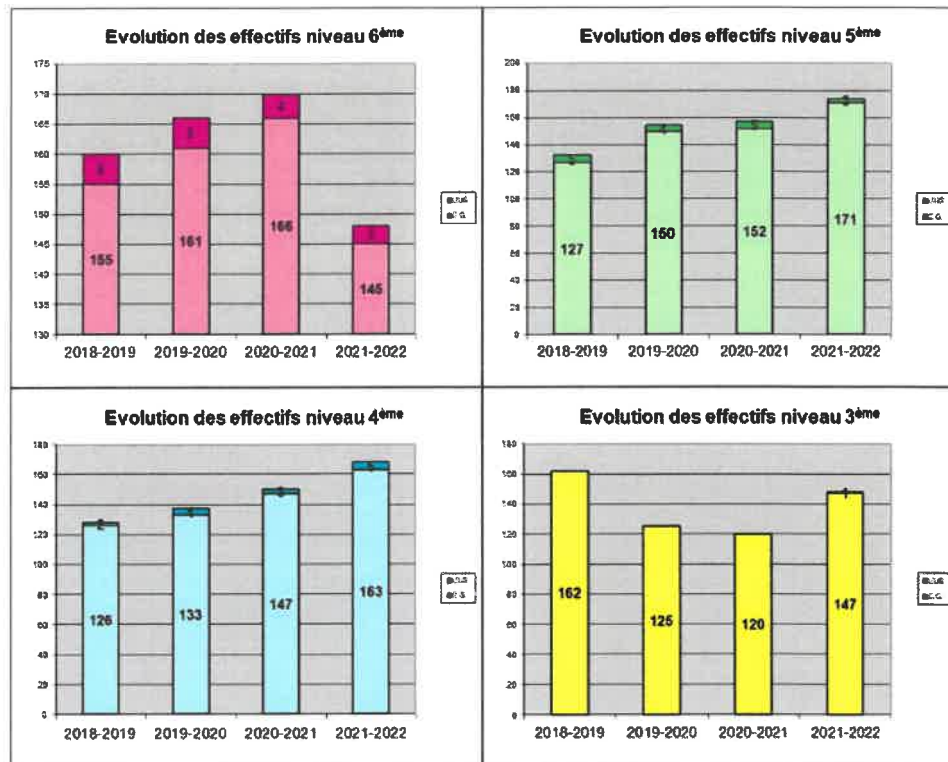
Pendant le reste du temps, une permanence téléphonique est assurée en cas d'urgence.

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ *Rentrée 2021-2022.*

Monsieur le Principal profite de ce premier conseil d'administration de l'année, pour réaliser un point sur les effectifs par niveau à la rentrée de septembre 2021.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00



Il est à souligner une progression de l'effectif global et des effectifs pour le cycle 4. Les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} sont plutôt chargées (entre 25 et 30 élèves). Par contre, on peut constater un recul d'une vingtaine d'élèves pour le niveau 6^{ème} qui est la conséquence de la baisse démographique déjà enregistrée au premier degré.

➤ *Rapport sur le fonctionnement pédagogique.*

Monsieur le Principal profite du temps accordé au rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du collège pour faire un point sur la rentrée 2021. Il commence par présenter les effectifs par division.

Les effectifs au 18 octobre 2021

| 6 ^{ème} | | 5 ^{ème} | | 4 ^{ème} | | 3 ^{ème} | |
|--|------------|------------------|------------|------------------|------------|------------------|------------|
| 6A | 24 | 5A | 30 | 4A | 28 | 3A | 30 |
| 6B | 25 | 5B | 29 | 4B | 26 | 3B | 30 |
| 6C | 26 | 5C | 30 | 4C | 29 | 3C | 30 |
| 6D | 23 | 5D | 30 | 4D | 28 | 3D | 29 |
| 6E | 24 | 5E | 30 | 4E | 28 | 3E | 30 |
| 6F | 25 | 5F | 29 | 4F | 25 | | |
| Total | 147 | Total | 178 | Total | 164 | Total | 149 |
| Total : 638 élèves répartis en 23 divisions | | | | | | | |

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

Les effectifs ont régulièrement progressé de l'ouverture jusqu'à l'année scolaire 2015-2016. L'ouverture du collège Jacques LAURENT de la Mothe-Achard à la rentrée 2016 a eu pour conséquence une diminution des élèves accueillis au collège Alexandre Soljenitsyne. Cette tendance a été stabilisée depuis la rentrée 2018 et on constate même une progression des effectifs des classes du cycle 4 où plusieurs classes sont à l'effectif maximum.

Pour fonctionner, la Dotation Globale Horaire définitive est de 705,0 heures (661 HP et 44 HSA) et 7,25 I.M.P. (Indemnité pour mission particulière).

Le vendredi 19 novembre 2021, il est prévu d'accueillir nos anciens élèves de troisième afin de procéder à la distribution des diplômes. Les résultats de la dernière session se situent à 81 % de réussite avec une proportion importante de mentions (72 % : 28 mentions assez-bien ; 27 mentions bien et 14 mentions très bien).

Les décisions d'orientation post 3^{ème}, en juin 2021 :

| | |
|-------------------------|--------|
| - 2 ^{nde} G.T. | 61,7 % |
| - 2 ^{nde} Pro | 19,2 % |
| - CAP | 11,7 % |
| - Autres | 7,5 % |

Après ces éléments de rentrée, Monsieur le Principal présente le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour 2020 – 2021.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration propose au vote ce rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ ***Indemnités de Mission Particulières.***

Le service et les missions des enseignants du second degré ont été définis par le décret du 20 août 2014. Il en découle trois ensembles de missions identifiées et reconnues :

- Le service d'enseignement dans le cadre de maxima de service hebdomadaire,
- Les missions liées directement au service d'enseignement dont elles sont le prolongement,
- Des missions particulières exercées par certains enseignants au sein du collège ou au niveau académique.

C'est pour ce dernier groupe de missions qu'il est prévu le versement d'une indemnité.

Monsieur le Principal rappelle que pour l'année scolaire 2021-2022, le collège a obtenu 7,25 I.M.P. dans sa dotation globale horaire. Ce taux est variable d'une année à l'autre.

Après consultation du conseil pédagogique, le Chef d'établissement présente l'utilisation de la dotation des I.M.P. pour l'année scolaire.

Conseil d'Administration n° 1 **Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00**

- ① **La coordination des activités physiques, sportives et artistiques** (2 personnes X taux 3 pour une mission annuelle). Le coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques :
- ✚ anime le travail pédagogique collectif des enseignants d'EPS ;
 - ✚ coordonne, auprès du chef d'établissement qu'il assiste, la mise en place de l'ensemble des activités physiques, sportives et artistiques et la confection des emplois du temps des professeurs de la discipline, en veillant à l'utilisation optimale des installations et à la concordance des horaires d'utilisation avec les disponibilités en terrains, gymnases, piscines, etc. ;
 - ✚ coordonne l'élaboration du projet pédagogique en EPS et son insertion dans le projet d'établissement et contribue à la définition des progressions qui seront suivies par les différentes classes, en s'appuyant sur les réunions de travail collectif nécessaires ;
 - ✚ informe l'équipe des professeurs de la discipline sur l'ensemble des questions les intéressant au sein de l'établissement ;
 - ✚ coordonne la mise en œuvre de projets interdisciplinaires ;
 - ✚ organise la mise en place des certifications en matière d'activités physiques, sportives et artistiques.
- ② **Deux référent-e-s pour les ressources et usages pédagogiques numériques** (2 personnes X taux 3 pour une mission annuelle). Les missions du-de la référent-e numérique, indispensables au développement des usages pédagogiques numériques dans les établissements, peuvent comporter trois types d'activités :
- ✚ Conseiller le chef d'établissement et accompagner les enseignants dans la prise en compte du numérique au quotidien dans les classes.
 - ✚ Assurer la disponibilité technique des équipements en lien avec la collectivité territoriale de rattachement chargée de l'équipement et de la maintenance des outils numériques.
 - ✚ Administrer des services en ligne par délégation du Chef d'établissement.
- ③ **La coordination PIX** (1 personne X taux 1 pour mission annuelle).
- ④ **Un-e référent-e Culture** (1 personne X taux 1 pour une mission annuelle). Le référent culture contribue à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves en :
- ✚ participant à l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement en lien avec le conseil pédagogique et le conseil des délégués pour la vie collégienne ;
 - ✚ informant la communauté éducative de l'offre culturelle de proximité, en lien avec la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (Daac) et les services éducatifs des institutions culturelles locales ;
 - ✚ veillant au développement et à la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre du temps scolaire et/ou périscolaire (classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques et techniques, espace culturel, etc.), et au développement des projets culturels proposés par le conseil des délégués pour la vie collégienne ;
 - ✚ encourageant et facilitant les démarches partenariales mises en place entre l'établissement, les institutions culturelles et les collectivités territoriales ;
 - ✚ valorisant sur le site Internet de l'établissement les actions pédagogiques particulièrement innovantes dans le champ culturel.
- ⑤ **La coordination de discipline Technologie** (2 personnes X taux 2 pour une mission annuelle). En technologie, en collège, le coordonnateur de la discipline assure la responsabilité du suivi, de la gestion et de l'entretien du matériel et des équipements pédagogiques nécessaires à la discipline.
- ⑥ **La coordination de discipline : L.V.E., Français, Mathématiques, H.G.E.M.C.** (4 personnes X taux 1 pour une mission annuelle). Le-la coordonnateur-trice de discipline :
- ✚ anime le travail pédagogique collectif des enseignants de la discipline ou du champ disciplinaire ;
 - ✚ informe l'équipe des professeurs sur l'ensemble des questions intéressant la (les) discipline(s) au sein de l'établissement ;
 - ✚ coordonne le suivi de l'ensemble des matériels et équipements pédagogiques de la (des) discipline(s) ;
 - ✚ coordonne la mise en œuvre des projets disciplinaires et interdisciplinaires ;
 - ✚ contribue à l'animation et à l'organisation des réunions d'équipe et des conseils d'enseignement, dans le cadre fixé par l'article R.421-49 du code de l'éducation.

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

- ⑦ **Un-e référent-e décrochage scolaire** (1 personne X taux 1 pour une mission annuelle).
- ⑧ **Accompagnement des parcours** (1 personne X taux 2 pour une mission annuelle).

Le Président du Conseil d'Administration soumet à l'avis des membres de ce conseil la proposition d'attribution d'Indemnité pour mission particulière telle qu'elle a été présentée.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ ***Epreuve orale D.N.B.***

Le Principal présente les éléments de cadrage relatifs aux modalités de préparation et de passation de l'épreuve orale du D.N.B. ; ainsi que de l'organisation prévue par le Collège Soljenitsyne. Il est précisé que le collège Soljenitsyne sera centre d'épreuves des examens du D.N.B., et que seuls les élèves de troisième seront présents durant cette période.

Textes officiels :

Arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet.

Note de service n° 2017-172 du 22 décembre 2017 relative aux modalités d'attribution du Diplôme National du Brevet à compter de la session 2018.

Quand et où l'épreuve a-t-elle lieu ?

Epreuve à organiser par l'établissement entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites. Une convocation officielle et personnelle pour chaque candidat est établie par le chef d'établissement. Si un candidat est absent, il doit être re-convoqué. Date retenue au collège : **mercredi 15 juin 2022**. Les sujets choisis par les candidats doivent être transmis au chef d'établissement selon les modalités fixées par le conseil d'administration, au minimum 10 jours ouvrés avant la présentation de l'épreuve, délai minimal imposé, afin que les jurys puissent se préparer ; soit pour les candidats le **mercredi 1^{er} juin 2022**.

Comment accompagner les élèves dans la préparation de cette épreuve ?

Il a été convenu le rétro-calendrier suivant :

Avant les vacances de Noël : présentation par les Professeurs Principaux de 3^{ème} de l'épreuve de soutenance orale (*document d'information pour candidats et parents à distribuer*).

Avant le 25 février 2022 : première présentation par l'élève au professeur référent ; l'objectif est de dégrossir les premiers choix de sujet.

Avant le 6 avril 2022 : deuxième présentation par l'élève au professeur référent ; l'objectif est de finaliser les choix.

Lors de l'épreuve orale blanche du D.N.B. (mercredi 25 mai 2022) : derniers conseils au candidat.

Au plus tard mercredi 1^{er} juin 2022 : communication définitive au chef de centre par le candidat avec la validation par un de ses représentants légaux.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

Quelles informations le candidat communique-t-il et quand ?

Le candidat scolaire doit transmettre au chef de centre : **intitulé, contenu du projet, thématique de l'EPI ou parcours éducatif et disciplines concernées** (langue vivante étrangère possible), **soutenance seule ou en équipe** ; dans les délais donnés ci-dessus.

Si un candidat envisage de présenter une partie de l'oral en L.V.E. (5 minutes maximum sur les 15), il doit préciser la L.V.E. de la soutenance. Il sera averti que cette possibilité lui est offerte sous réserve que le chef de centre d'examen dispose des professeurs nécessaires ; par conséquent, le candidat doit se préparer en envisageant de faire tout son exposé en langue française.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

L'épreuve se déroule en deux temps

Un *exposé* de 5 minutes pour un candidat seul ou 10 minutes pour une présentation collective (chaque candidat intervient individuellement).

Un *entretien* avec le jury de 10 minutes pour un candidat seul ou 15 minutes pour une présentation collective (reprise avec l'ensemble du groupe).

Attention : *évaluation individuelle*, même pour une présentation collective.

L'évaluation :

L'épreuve permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des EPI ou dans l'un des parcours éducatifs. **Elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, mais la capacité de l'élève à exposer sa démarche, les compétences et les connaissances qu'il a acquises. Le jury doit évaluer la prestation orale du candidat, pas son projet ni son dossier.**

Si le projet est présenté en binôme, la note peut être différente pour chacun des candidats.

Epreuve sur 100 points :

Maîtrise de l'expression orale : 50 points,

Maîtrise du sujet présenté : 50 points.

Le total des points obtenus ne doit pas être communiqué au candidat.

Le Président du Conseil d'Administration propose au vote les modalités de préparation et d'organisation de l'épreuve orale du Diplôme National du Brevet, au collège Alexandre Soljenitsyne, pour la session 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

III- Affaires financières.

➤ *Sorties et séjours pédagogiques.*

✓ *Projets éducatifs et pédagogiques 2020-2021.*

En 2020-2021 les projets furent moins nombreux en raison de la crise sanitaire. Il y eu peu de sortie et aucun séjour éducatif. On note malgré tout quelques interventions au sein du collège.

Les actions pédagogiques 2020-2021 représentent un budget de 9 634,40 € :

2/3 du budget a été consacré à quelques sorties et 1/3 à la rémunération de différents intervenants.

✓ *Sorties pédagogiques 2021-2022.*

Les projets présentés ont été préparés par l'équipe pédagogique lors des journées pédagogiques de fin d'année en juillet et lors de la journée de pré-rentree. Une réunion pour la remontée des projets a eu lieu le jeudi 16 septembre 2021.

Les projets de sorties sont nombreux et diversifiés :

- Une sortie théâtre pour chaque niveau dans le cadre d'un partenariat avec le théâtre du Grand'R situé à la Roche sur Yon,
- des sorties cinéma pour chaque niveau, avec notamment l'opération « collège au cinéma » pour les 5^{ème} et 3^{ème} qui auront la possibilité de voir un film par trimestre,
- Une sortie au Cairn pour le niveau 6^{ème},
- Une sortie à Tiffauges pour le niveau 5^{ème},
- Une sortie à Saint Nazaire pour le niveau 4^{ème},
- Plusieurs sorties dans le cadre des différents ateliers ou clubs proposés par l'établissement : atelier numérique, atelier scientifique, chorale, atelier « alimentation, sortie pour les éco-délégués.

Toutes ces sorties sont obligatoires et donc gratuites pour les familles. Elles représentent un budget estimé à 17 810 € (transport + activités). Monsieur le Principal rappelle que cette gratuité répond à un principe constitutionnel (*l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat*).

Un professeur souhaite s'abstenir de voter car il souhaiterait que les familles payent une participation pour les sorties.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote les différents projets envisagés pour l'année scolaire 2021 - 2022.

Pour : 23 voix

Abstention : 1 voix

Contre : 0 voix

En dehors des sorties, quatre projets de séjours éducatifs sont présentés. Etant facultatifs, une participation financière est demandée aux familles.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

✓ *Séjour à la montagne.*

Un séjour à la montagne (Bellevaux) pour 2 classes de 4^{ème} (48 élèves + 6 accompagnateurs) du 6 au 12 mars 2022. Différentes activités seront proposées au cours du séjour pédagogique : activités de ski, chien de traîneaux, raquettes, découverte de la montagne. Les objectifs de ce séjour sont :

- la découverte et l'ouverture culturelle et sportive,
- la responsabilisation des élèves,
- se mettre en activité et persévérer devant l'obstacle.

La participation financière pour chaque famille est de 346 € par élève.

L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs soit 2 076 €.

Un appel au fonds social est possible après validation par la Direction Académique.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Bellevaux et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Séjour à Rome.*

Un séjour à Rome pour 26 élèves latinistes de 4^{ème} et 3^{ème} du 7 au 11 mars 2022.

Ce séjour est une ouverture culturelle avec la découverte des sites emblématiques de l'Antiquité romaine (le Colisée, la Colonne de Trajan, le Forum, les Thermes de Caracalla, le port d'Ostie) et de la Rome Baroque (cathédrale Saint Pierre et musée du Vatican). Ce séjour permet aussi d'aborder le parcours Avenir et Citoyen en développant des compétences sociales et en découvrant des métiers liés aux activités culturelles, historiques et archéologiques.

La participation financière pour chaque famille est de 397 € par élève.

L'établissement prend à sa charge le coût des trois accompagnateurs soit 1 557 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour à Rome et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Séjour Normandie-Paris.*

Un séjour allant de la Normandie à Paris pour 100 élèves de 3^{ème} du 7 au 10 mars 2022.

Ce séjour culturel qui s'inscrit dans le programme d'Histoire est centré sur la Libération. Les élèves iront sur les pas des Alliés qui débarquèrent le 6 juin 1944 et finirent vers la capitale. Les élèves visiteront le Mémorial de Caen, les plages du Débarquement, le cimetière américain, l'Arc de Triomphe, le Mémorial de la Shoah et l'Assemblée Nationale. Les objectifs de ce séjour doivent permettre aux élèves d'aborder et de travailler différentes compétences du socle à savoir pratiquer différents langages, les représentations du monde et de l'activité humaine, la formation de la personne et du citoyen.

La participation financière pour chaque famille est de 336 € par élève.

L'établissement prend à sa charge le coût des huit accompagnateurs soit 2 688 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de séjour Normandie-Paris et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

✓ *Echange scolaire avec l'Allemagne.*

Un échange franco-allemand pour 28 élèves germanistes de 4^{ème} et 3^{ème} du 2 au 9 avril 2022 (accueil de nos élèves par les familles des correspondants allemands) et du 25 avril au 1^{er} mai 2022 (accueil des correspondants allemands par les familles de nos élèves).

Cet échange a pour objectif de faire découvrir la culture allemande à nos élèves et de les sensibiliser aux intonations de la langue de Goethe. Les élèves seront accueillis chez leurs correspondants situés dans les environs du Gymnasium Gars-am-Inn dans le sud de la Bavière. Ils pourront ainsi partager la vie d'une famille allemande et découvrir la région.

La participation financière pour chaque famille est de 210 € par élève.

L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs qui sont au nombre de 3 soit 792 €.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration soumet au vote le projet de l'échange franco-allemand avec le Gymnasium Gars et son financement, et il demande l'autorisation de signer tous les engagements nécessaires à la réalisation de ce séjour pédagogique.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Contrats et conventions.*

✓ *Avenant au contrat d'assurance multirisque souscrit auprès de la MAIF.*

Cet avenant intègre certaines évolutions rendues aujourd'hui nécessaires de par la catastrophe sanitaire majeure que nous traversons.

Les réassureurs demandent à introduire désormais dans les contrats une clause d'exclusion afférente aux impacts de la crise de la Covid-19.

Ainsi, sont exclues du contrat «les conséquences dommageables de toute maladie transmissible et les mesures prises par les autorités publiques qui en résultent».

Néanmoins la MAIF a fait le choix de ne pas exclure la totalité des risques liés aux maladies transmissibles. Ainsi demeurent garanties au titre du contrat la responsabilité civile liée à une maladie transmissible dans la limite de 2 000 000 € et les prestations prévues dans le cadre de l'assistance.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cet avenant.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ *Contrat avec la société Hygiène Expert pour la simplification des démarches H.A.C.C.P. et du Plan de Maîtrise Sanitaire au sein du service restauration.*

La société Hygiène Expert met à disposition une tablette qui permet d'informatiser les démarches H.A.C.C.P. et le Plan de Maîtrise Sanitaire au sein du service restauration du collège. La prestation comprend également la formation du Personnel.

Le coût de cette prestation s'élève à 50 € HT par mois et ce durant 4 ans.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat avec la société Hygiène Expert.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

✓ Charte de partenariat avec la médiathèque.

Madame BURGAUD et Monsieur GRUSON (Professeurs documentalistes) souhaitent mettre en place un partenariat avec la médiathèque d'Aizenay dont l'objectif global est de favoriser l'accès à la culture et à la découverte des territoires et des objectifs opérationnels :

- Découvrir différents lieux de culture : CDI, médiathèque d'Aizenay.
- Découvrir et lire des œuvres intégrales.
- Amener les élèves à produire des écrits particuliers : résumés, critique littéraire.
- Eveiller et développer le goût de la lecture en ayant recours à l'émulation et l'échange.
- Responsabiliser les élèves.
- Permettre aux élèves en difficultés de s'investir dans un nouveau projet.
- Développer l'autonomie des élèves et le travail coopératif au sein de leur classe.
- Développer l'imaginaire, le goût de la culture.
- Se découvrir lecteur.
- Développer l'esprit d'équipe.

Toutes les classes de tous les niveaux, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, le dispositif ULIS et les jeunes de l'U.E.E. de l'IME qui le souhaitent pourront participer à ce projet avec leur professeur de lettres.

Plusieurs actions sont envisagées :

- Promotion de la lecture : visite de la médiathèque.
- Lecture de livres.
- Rencontre d'un auteur.
- Rencontre des professionnels des métiers du livre (auteur, libraire, bibliothécaire, animateur culturel...).
- Prêt d'expositions ou de livres sur un projet ou sujet particulier.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette charte de partenariat.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ Convention pour la mise à disposition de l'exposition «Dessins pour la paix».

Madame Burgaud a demandé à accueillir de nouveau l'exposition « Dessins pour la paix ». La section départementale M.G.E.N. Vendée propose de mettre à disposition de l'établissement l'exposition « Dessins pour la Paix » du 29 novembre 2021 au 17 décembre 2021.

Cette exposition a vocation à développer les actions d'éducation aux médias pour défendre le respect des Droits de l'Homme, des Libertés fondamentales et à sensibiliser à ces enjeux.

Afin de pouvoir installer cette exposition, nous devons signer une convention de mise à disposition avec la MGEN.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention avec la M.G.E.N.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

✓ Convention pour la collecte des cartouches.

Monsieur le Principal donne la parole à Madame la Conseillère Principale d'Education afin qu'elle présente ce projet avec les éco-délégué.e.s.

Un collecteur sera mis à disposition gratuitement pour la collecte de cartouches. Chaque cartouche réutilisable est remise sur le marché, et permet de faire un don à l'association Enfance et Partage.

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention avec L.V.L.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Tarifs 2022.*

Les tarifs soumis au vote du conseil d'administration sont les suivants :

- En cas de dégradation ou perte de matériel : facturation selon le coût de la réparation ou du remplacement du matériel,
- 4,00 € pour un carnet de liaison égaré ou dégradé,
- 5,00 € pour une carte de demi-pension dégradée ou égarée,
- 19,00 € pour un manuel égaré ou très dégradé,
- 11,00 € pour un manuel dégradé,
- 10,00 € pour un livre du CDI égaré ou non rendu,
- 7,90 € pour un badge pour entrer dans l'établissement non rendu ou égaré,
- Photocopies réalisées par l'I.M.E. : 0,02 € la copie N&B, 0,10 € la copie couleur,
- Les prestations pour les logements de fonction seront calculées selon les tarifs arrêtés par la D.G.R.F.I.P (Direction Générale Régionale des Finances Publiques).

Monsieur le Président propose au vote des membres du Conseil d'Administration l'ensemble des tarifs présentés.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ *Charges communes 2022.*

Le taux de participation aux charges communes est proposé à 18 % pour l'année 2022. Il s'applique à l'ensemble des recettes du service restauration. Il s'agit de toutes les charges du service restauration hors denrées alimentaires (charges de viabilisation, contrats d'entretien, produits d'entretien, réparation des matériels, achat de fournitures, etc.).

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'acceptation du taux des charges communes fixé à 18% pour l'année 2022.

Pour : 24 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

➤ *Fonds sociaux.*

Comme indiqué lors du Conseil d'Administration du 5 juillet dernier, la commission fonds social a décidé de prendre à sa charge le kit de fournitures scolaires 2021-2022 pour les familles boursières qui le demandent.

Sur 143 élèves boursiers, 75 élèves ont ainsi pu bénéficier de la gratuité du kit de fournitures scolaires proposé par la F.C.P.E. ; soit une prise en charge totale à hauteur de 4 297,28 €. A ce jour, il reste 4 294,38 € au titre du fonds social.

➤ *Décisions Budgétaires Modificatives.*

D.B.M. n°7 pour information

Le collège a reçu une notification de subvention pour l'achat de manuels scolaires le 8 juillet 2021 à hauteur de 1 222,00 €.

Nous disposons d'un reliquat de 4 953,59 € soit 6 175,59 € au total. Au budget initial, 4 400,00 € ont été ouverts. Reste donc à ouvrir au budget la différence, soit 1 775,59 €.

IV- Questions diverses

➤ *Questions des représentants de la F.C.P.E.*

Les représentants de la F.C.P.E. demandent que soient ajoutés à l'ordre du jour trois points dans les questions diverses :

- sécurité des élèves,
- lien parents-administration,
- demande d'un espace pour y mettre une armoire dédiée au stock de fournitures scolaires.

Pour la question de la sécurité des élèves, la Présidente de la F.C.P.E. a apporté des précisions :

- *des interrogations qu'ont les parents au sujet des "2010".*

Tout d'abord, le Principal rappelle que l'ensemble des personnels est vigilant pour toutes les situations pouvant s'apparenter à du harcèlement. Une formation à l'attention des personnels sera organisée cette année scolaire afin de poursuivre le repérage des situations de harcèlement et les solutions pour tenter d'y remédier.

Le Ministère de l'Education Nationale, dès le mois de septembre, nous a alertés sur ce nouveau phénomène apparu sur les réseaux sociaux TikTok et Twitter qui encourage les insultes et les menaces, par des camarades plus âgés, envers les enfants nés en 2010.

Le bon accueil des élèves de 6^{ème} et leur intégration réussie grâce à la bienveillance de leurs camarades et des adultes sont un enjeu essentiel de la vie scolaire au collège.

Des situations ont été identifiées. Une procédure disciplinaire a été engagée et une sanction a été prononcée pour chaque responsable, comme dans toutes les situations de harcèlement dont nous sommes informés.

Conseil d'Administration n° 1 **Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00**

LA FCPE demande que la Direction communique auprès des parents sur les actions de prévention. Le Principal répond que pour toutes les actions menées au collège (sortie pédagogique, intervention extérieure, formation pour les élèves, action de prévention...) une information est adressée par courriel à tous les parents ; à ce titre, nous pouvons souligner le travail de l'Assistante de Direction, Mme Meyer. Le Principal ajoute que la Commission CESC travaille sur ces thématiques. Il faudra travailler sur les questions sociétales remontées par la FCPE (enfants né en 2010, jeux dangereux...)

- des interrogations également des parents sur des élèves ne pouvant accéder à la salle d'étude et devant travailler dans le couloir.

Le collège a fonctionné durant une période en sous-effectif au service de la vie scolaire.

La situation devrait maintenant s'améliorer car tous les postes d'assistant.e.s d'éducation sont pourvus (7 personnels) et deux jeunes en service civique vont venir compléter l'équipe. Une deuxième salle de permanence va également être récupérée.

Le Principal demande à la Conseillère Principale d'Education si elle souhaite apporter des précisions sur ce point.

- et enfin de la question des élèves qui sont amenés à ne pas pouvoir prendre le car scolaire en fin de journée pour diverses raisons.

Dans cette question, faut-il entendre « Quelle prise en charge les élèves qui ont loupé leur car ? ».

Tout d'abord, il convient de préciser que les assistant.e.s d'éducation appellent au micro à plusieurs reprises les élèves en indiquant les numéros du car prêt à partir.

Si malgré cela, un élève loupe son car. La famille est avertie afin qu'un responsable légal puisse venir récupérer l'enfant.

Pour la question du lien parents-administration, il s'agit :

- d'interrogations de parents sur des réponses attendues par ces derniers concernant des situations.

Et il assure qu'au niveau des services de la Gestion tout comme de la Direction, des réponses sont toujours apportées aux familles.

Pour le point relatif à la demande d'un espace pour y mettre une armoire dédiée au stock de fournitures scolaires.

Le Principal demande quelle taille et quel volume à prévoir ?

Il précise que si ces fournitures ont pour vocation à apporter un soutien financier à une famille qui se trouverait dans un besoin immédiat, il peut être envisagé d'installer cette armoire dans le bureau de l'assistante sociale.

Autres questions de la FCPE non sollicitées en amont auprès de la Direction :

- Concernant la rentrée scolaire des élèves de 6^{ème}, pourquoi ne se fait-elle plus avec l'accompagnement des élèves dans la cour ?

Le Principal et la C.P.E. apportent la même réponse : en raison de la crise sanitaire, dans le cadre du protocole applicable au collège (niveau 2), la limitation des brassages étaient obligatoires ; et, conformément aux consignes ministérielles, la présence de parents accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire dans les bâtiments du collège. Elle est tout à fait envisageable pour rencontrer un professeur mais elle n'était pas impérieuse le temps d'appel des élèves de 6^{ème}.

Conseil d'Administration n° 1 Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

- Cadenas FCPE : les cadenas fournis par la FCPE sont trop petits et doivent être à clé, non à code.

Madame la C.P.E. rappelle ce qui est indiqué sur la liste des fournitures scolaires. Le cadenas doit être à clef et d'une taille pas trop petite.

➤ *Service civique universel.*

Monsieur le Principal informe les membres du Conseil d'Administration, que le collège aura le plaisir d'accueillir deux volontaires en service civique. Il s'agit de :

Chloé LAVIGNE débutera le 21 octobre 2021.

Jimmy LARIVIERE, pour lequel nous n'avons pas encore reçu son contrat d'engagement.

➤ *Journée pédagogique.*

Lors du conseil d'administration du 17 mai 2021, les membres du conseil d'administration ont autorisé que soit organisée une journée de réflexion avec l'ensemble de la communauté éducative. Celle-ci est prévue le vendredi 12 novembre 2021 où seront associés les représentants des parents d'élèves, les représentants des élèves et l'ensemble des personnels.

Cette journée sera organisée en deux temps : l'auto-évaluation du collège et le futur projet d'établissement.

L'auto-évaluation de notre collège s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019. Elle doit envisager une évaluation du collège dans sa globalité en prenant en compte le contexte de l'établissement selon quatre domaines :

- 🚦 Les apprentissages, les parcours des élèves, l'enseignement.
- 🚦 La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire.
- 🚦 Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.
- 🚦 L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.

Pour chacun de ces domaines, en partant du constat actuel, il conviendra de lister les points forts, de relever les points de vigilance en définissant les marges de progrès et de proposer des objectifs et actions à développer.

L'ensemble de cette auto-évaluation est cadré par des documents institutionnels.

Pour ce qui concerne le projet d'établissement, il fera suite au travail de réflexion pédagogique, réalisé le mercredi 27 janvier 2021 par l'ensemble des personnels, partagé autour des problématiques suivantes :

Groupe 1 : Compétences et Evaluation,

Groupe 2 : Harcèlement-Ecrans-Prévention-Décrochage-Agenda,

Groupe 3 : Dysfonctionnements,

Groupe 4 : Développement Durable - Ouverture internationale.

Conseil d'Administration n° 1
Mardi 19 octobre 2021 à 18 h 00

A partir de la synthèse du compte-rendu de chaque groupe de travail, trois axes prioritaires ont pu être dégagés pour le futur projet d'établissement :

- Axe 1 : Accompagner la réussite de chaque élève.
- Axe 2 : Construire une dynamique autour des parcours éducatifs.
- Axe 3 : Développer une culture commune à l'établissement.

Pour chaque axe prioritaire, il reste maintenant à définir :

- ✓ *Les objectifs stratégiques c'est-à-dire les objectifs que cible l'établissement pour la période 2021-2025*
- ✓ *Les objectifs opérationnels. Ils correspondent aux actions concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques.*
- ✓ *Les indicateurs de suivi. Ils nous renseignent sur le niveau de moyens employés pour atteindre les objectifs.*

Une information relative à cette journée de réflexion pour la réussite des élèves, sera diffusée à l'ensemble de la communauté éducative.

➤ **Radon.**

Du 07 février au 30 avril 2020, une mesure de l'activité volumique en radon a été réalisée. L'activité volumique en radon est exprimée en Becquerels par mètre cube (Bq.m-3). Cette unité correspond au nombre d'atomes qui se désintègrent par seconde par mètre cube de gaz. Pour le collège Alexandre SOLJENITSYNE, l'activité est de 150Bq.m-3. Le niveau de référence au-dessus duquel il est jugé inapproprié de permettre l'exposition des personnes est de 300 Bq.m-3

Des informations sur le radon sont disponibles sur les sites internet suivants :

- Ministère chargé de la santé : <http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>
- Ministère chargé de la construction : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/radon>

➤ **Prochaine réunion.**

Le Principal précise que la prochaine réunion du **Conseil d'Administration** est prévue le **jeudi 25 novembre 2021** à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président du Conseil d'Administration lève la séance à 19 h 57.

La Secrétaire de Séance
Madame PERRIN Nadia

Le Président de Séance
Monsieur ROBIN Franck

